

Innocuité des vaccins en Ontario



Ce qui suit résume les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) déclarées en Ontario suivant l'administration de vaccins en 2025.

Les vaccins sont très sûrs.



L'Ontario surveille constamment les données sur l'innocuité des vaccins en collaboration avec des partenaires locaux, provinciaux, territoriaux et nationaux. Dans l'ensemble, aucune préoccupation liée à l'innocuité n'a été cernée dans les programmes publics de vaccination systématique en 2025.

Qu'est-ce qu'une MCI?

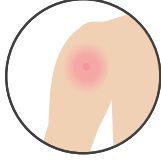
Une MCI est un effet indésirable ou inattendu sur la santé qui survient après que quelqu'un a reçu un vaccin, effet qui peut ou non être causé par le vaccin.

Les MCI sont rares.

En 2025, 0,006 % des doses à financement public distribuées* ont été associées à une MCI.



Parmi les 700 MCI les plus souvent signalées étaient :



35 % douleur, rougeur ou enflure au site d'injection



30 % éruption cutanée



17 % réaction allergique cutanée ou muqueuse

700 MCI ont été déclarées

96,9 % étaient sans conséquences graves

* Les données sur la distribution des doses sont disponibles seulement pour les vaccins à financement public. Pour les vaccins contre la COVID-19, le nombre de doses administrées est utilisé.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE

Les bambins et les enfants de trois ans ou moins ont présenté les plus hauts taux de déclaration de MCI.

Cela pourrait être attribuable au nombre plus élevé de vaccins administrés aux enfants de moins de quatre ans dans le cadre du calendrier de vaccination systématique, ce qui accroît les possibilités d'apparition de MCI qui sont ensuite signalées à un fournisseur de soins de santé.



Bambins de moins d'un an
29,1 sur 100 000 population

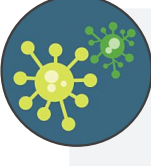


Enfants d'un à trois ans
25,0 sur 100 000 population

VACCINS

Les taux de déclaration de MCI plus élevés qu'affichent certains vaccins peuvent être associés à des facteurs comme :

- **les caractéristiques de la population** (p. ex., l'âge);
- **les caractéristiques des vaccins** (p. ex., réactogénicité accrue);
- **milieu où ils sont administrés** (p. ex., vaccination en milieu scolaire facilitant la déclaration).



Bien que le vaccin contre la grippe affiche le **plus grand nombre de déclarations de MCI** (130), il a le **plus bas taux de déclaration** parmi les vaccins à financement public (3,0 sur 100 000 doses distribuées).

Les vaccins associés aux plus hauts taux de déclaration de MCI étaient :



Vaccin contre le zona :
31,0 sur 100 000



Rougeole, oreillons, rubéole :
27,5 sur 100 000



Vaccin contre l'hépatite B :
20,7 sur 100 000

Note : Pneu-P-23 n'est plus compris dans le calendrier de vaccination systématique en Ontario depuis juillet 2024



L'immunisation diminue le risque de contracter et de propager des maladies évitables par la vaccination.

La vaccination peut prévenir des maladies, notamment des maladies aiguës et graves, des hospitalisations et des décès, ainsi que des complications graves à long terme de ces maladies.

DÉCLARER UNE MCI



- ✓ Les personnes ayant reçu un vaccin peuvent déclarer une MCI à leur fournisseur de soins de santé ou au bureau de santé publique de leur localité.
- ✓ Les médecins et les autres fournisseurs de soins de santé sont tenus de déclarer les MCI au bureau de santé publique de leur localité.
- ✓ Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le document [Déclaration d'une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation](#).
- ✓ Pour en savoir plus sur le système d'innocuité des vaccins de l'Ontario, veuillez consulter la ressource [Comment la sécurité des vaccins est surveillée en Ontario](#).

Pour en savoir plus concernant les données sur l'innocuité des vaccins en Ontario, veuillez consulter l'[Outil de surveillance des données sur les immunisations](#) de Santé publique Ontario.